

Province de Québec
Comté de Beauce-Nord
Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 448-08-2024

**Règlement relatif au cours d'eau Côté, municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon,
MRC de La Nouvelle-Beauce**

Avis public est, par la présente, donné par Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté à sa séance ordinaire du 20 août 2024, le règlement n° 448-08-2024 relatif au cours d'eau Côté situé dans la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Ce règlement a pour but de réglementer les travaux d'entretien qui auront lieu sur le cours d'eau Côté sur une distance de 170 mètres sur les lots 2 639 656 et 2 639 658 du cadastre du Québec.

Situation du cours d'eau

Le cours d'eau Côté prend origine sur le lot 2 639 655, coule en direction nord-est à travers le lot 2 641 826, traverse la rue des Pins, parcourt les lots 2 641 854, 2 639 656, 2 639 658, 4 192 617, 4 192 616 sur une distance de 571 mètres pour ensuite bifurquer en direction nord-est, traverse la rue des Érables, coule toujours en direction nord-est, poursuit sa trajectoire à travers les lots 3 721 411 et 4850973 pour finalement prendre embouchure à la rivière Chaudière.

Donné à Sainte-Marie, le 29 août 2024.



Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière